

Les Lilas, le mardi 4 janvier 2022

**M Olivier Véran,**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

**Mme Amélie de Montchalin,**  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
101, rue de grenelle 75007 Paris

**Mme Jacqueline Gourault,**  
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

**M Adrien Taquet,**  
Secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé  
en charge de la protection de l'enfance  
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

**Objet : préavis de grève national 11 janvier 2022**

*Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,*

Depuis une année, partout en France, des milliers de salarié-es des secteurs hospitaliers, des secteurs sociaux et médico-sociaux des collectivités territoriales et du secteur associatif se mobilisent.

Ce mouvement qui a rassemblé 55 000 manifestants le 7 décembre dernier, démontre l'étendue du malaise dans la profession :

- Conditions de travail dégradées rendant difficiles l'exercice des métiers du médico-social
- Perte de sens
- Manque d'attractivité des métiers, gel du point d'indice, salaires insuffisants et carence de concours

Cette journée appelle des suites pour amplifier le mouvement

Aussi la FSU Territoriale appelle l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels, à se mobiliser, y compris par la grève, le mardi 11 janvier 2022, afin de construire une nouvelle journée nationale d'ampleur

**Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le mardi 11 janvier 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.**

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire.

La FSU territoriale réaffirme ses revendications :




- La revalorisation des grilles des carrières pour relancer l'attractivité de nos métiers,
- Le dégel du point d'indice,
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,
- La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux
- L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,

**Nous revendiquons des moyens humains, la reconnaissance des qualifications des professionnels, ainsi que des moyens structurels et financiers permettant d'assurer les missions d'accompagnement et de protection des populations en particulier les plus précaires.**

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat l'expression de notre considération.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

